

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 1 459 169,45 Euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour 1 459 169,45 Euros

En conséquence, chaque action percevrait un dividende de 0,2285 Euro.

Le dividende serait mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 459 169,45 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société A+A RESEARCH
Madame Gema Ana PARLANGE ITURMENDI

Signé par :

Gema Parlange

EAC9B3847BC1418...

A + A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6 385 744 Euros
Siège social : 159 Rue Galliéni
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

440 430 569 R.C.S. NANTERRE

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifié conforme

La Présidente

Pour la Société A+A RESEARCH

Mme Gema Ana PARLANGE ITURMENDI

Signé par :

Gema Parlange

EAC9B3847BC1418...

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				71 030,49
	Frais de développement				6 199 814,93
	Concessions brevets droits similaires	892 805,11	487 335,93	405 469,18	470 604,50
	Fonds commercial (1)	6 199 814,93		6 199 814,93	
	Autres immobilisations incorporelles	265 162,00		265 162,00	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage inclus.				692 174,12
	Autres immobilisations corporelles	1 855 285,50	1 306 520,86	548 764,64	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				8 000,00
	Autres participations	8 000,00		8 000,00	
	Créances rattachées à des participations				1 990 912,51
	Autres titres immobilisés				197 102,76
	Prêts	2 162 102,55		2 162 102,55	
	Autres immobilisations financières	211 489,47		211 489,47	
TOTAL (II)		11 594 659,56	1 793 856,79	9 800 802,77	9 629 639,31
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	10 896 612,52		10 896 612,52	10 628 768,40
	Autres créances	3 799 016,61		3 799 016,61	3 741 001,65
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 167 643,66		2 167 643,66	
	DISPONIBILITES	792 928,84		792 928,84	1 568 447,82
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	729 217,92		729 217,92	715 948,76
	TOTAL (III)	18 385 419,55		18 385 419,55	16 654 166,63
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)	37 870,33		37 870,33	46 898,13
TOTAL ACTIF (I à VI)		30 017 949,44	1 793 856,79	28 224 092,65	26 330 704,07

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	6 385 744,00	6 385 744,00
	RESERVES		
	Réserv e légale	638 574,40	638 574,40
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es	1 569 675,98	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 459 169,45	1 569 675,98
	Subv entions d'inv estissement Prov isions réglementées		
	Total des capitaux propres	10 053 163,83	8 593 994,38
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Av ances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Prov isions pour risques Prov isions pour charges	137 870,33	146 898,13
	Total des provisions	137 870,33	146 898,13
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires conv ertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	67 929,29	332 864,51
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 479 015,16	3 083 576,68
	Av ances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 152 868,03	6 917 450,17
	Dettes fiscales et sociales	2 973 076,94	2 812 789,77
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 242,52	206 730,49
	Autres dettes	503 246,79	329 441,88
	Produits constatés d'av ance (1)	4 439 931,00	3 811 045,00
	Total des dettes	17 666 309,73	17 493 898,50
	Ecart de conv ersion passif	366 748,76	95 913,06
	TOTAL PASSIF	28 224 092,65	26 330 704,07
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 459 169,45	1 569 675,98
(1)	Dettes et produits constatés d'av ance à moins d'un an	17 656 009,73	17 493 898,50
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	67 929,29	332 864,51
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	11 165 512,97	13 250 016,75	24 415 529,72	23 806 080,93
	Montant net du chiffre d'affaires	11 165 512,97	13 250 016,75	24 415 529,72	23 806 080,93
	Production stockée				
	Production immobilisée			243 162,00	270 990,00
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			125 093,85	127 070,46
	Autres produits			71 980,55	143 937,22
Total des produits d'exploitation (1)				24 855 766,12	24 348 078,61
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			11 861 621,57	11 215 228,43
	Impôts, taxes et versements assimilés			337 833,40	329 335,17
	Salaires et traitements			8 126 231,65	7 691 342,62
	Charges sociales du personnel			3 226 552,85	3 094 128,45
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			319 124,48	250 528,48
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			40 000,00		
Autres charges			210 752,45	203 075,17	
Total des charges d'exploitation (2)				24 122 116,40	22 783 638,32
RESULTAT D'EXPLOITATION				733 649,72	1 564 440,29

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		733 649,72	1 564 440,29
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	550 000,00	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	54 487,84	55 300,64
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	102 988,32	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	46 898,13	116 083,67
	Différences positives de change	40 005,60	11 754,37
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		794 379,89	183 138,68
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	37 870,33	46 898,13
	Intérêts et charges assimilées (4)	5 837,20	11 521,37
	Différences négatives de change	87 394,44	34 823,43
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		131 101,97	93 242,93
RESULTAT FINANCIER		663 277,92	89 895,75
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 396 927,64	1 654 336,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 903,38	24 141,95
	Total des produits exceptionnels	2 903,38	24 141,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	89 236,57	82 551,01
	Total des charges exceptionnelles	89 236,57	132 551,01
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(86 333,19)	(108 409,06)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		71 938,00 (220 513,00)	135 861,00 (159 610,00)
TOTAL DES PRODUITS		25 653 049,39	24 555 359,24
TOTAL DES CHARGES		24 193 879,94	22 985 683,26
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 459 169,45	1 569 675,98
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			24 141,95 25 668,43

Mission de Présentation des Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **28 224 093** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **25 653 049** euros et un total **charges** de **24 193 880** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 459 169** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère ,le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant,celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération .Les frais engagés

pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au cout d 'acquisition .

Les dettes,créances,disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice .

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion .

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques ,en totalité suivant les modalités réglementaires .

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers , susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante ,et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision .

Production immobilisée et immobilisations en cours

La société développe en interne deux logiciels , l'un à usage interne DATAHUB et l'autre à usage externe DATAVIZ .

Il a été constaté en production immobilisée les couts salariaux internes liés à ce développement .

Ces logiciels sont amortis sur une période de 5 ans .

Situation fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01 juillet 2013 , la société A+A est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS A+A RESEARCH , 30 Bis rue St Hélène 69002 LYON .

Au titre de l'intégration fiscale , montant compris dans l'impôt sociétés : charges de l'exercice 234 967.00 euros

Règles et Méthodes Comptables

ETUDES EN COURS

-Le chiffre d'affaires sur les études en cours à la clôture de l'exercice est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement réel (basé sur le ratio des coûts encourus / coûts totaux estimés)

-La production de l'exercice est classée soit en facture à établir (FAE) si le calcul à l'avancement est supérieur à ce qui est facturé , soit en produit constatée d'avance (PCA) si le calcul à l'avancement est inférieur à la facturation réalisée .

-Les coûts sur études sont enregistrés selon la méthode basée sur le pourcentage d'avancement réel .

Ils donnent donc lieu soit à une facture non parvenue (FNP) si le calcul à l'avancement est supérieur aux factures reçues ,soit à une charge constatée d'avance (CCA) si le calcul à l'avancement est inférieur aux factures reçues .

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		6 385 744,00	1,0000	6 385 744,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		6 385 744,00	1,0000	6 385 744,00



A+A

Siège social : 159 rue Gallieni – 92100 Boulogne-Billancourt
Société par actions simplifiée au capital de 6 385 744 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

A+A

Siège social : 159 rue Gallieni – 92100 Boulogne-Billancourt

Société par actions simplifiée au capital de 6 385 744 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société A+A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A+A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Etudes en-cours

La note de l'annexe intitulée « Etudes en cours » expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des travaux en cours et des opérations de césure qui en découlent. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

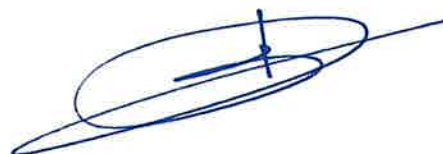
– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Gaël DHALLUIN

Associé